



56^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en Syrie

Genève, le 3 juillet 2024

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

Nous remercions la Commission pour son travail.

La Suisse reste très préoccupée par la fragmentation de la Syrie en plusieurs zones de conflit. Elle déplore les conséquences désastreuses de la poursuite des hostilités sur les conditions de vie et la protection des populations civiles dans le pays. Mon pays réitère son appel à ce que toutes les parties au conflit respectent le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il appelle également à un cessez-le-feu respecté par toutes les parties sur l'ensemble du territoire syrien, en accord avec la résolution 2254 du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, il est essentiel que la société civile syrienne puisse faire valoir ses droits et ses revendications à l'intérieur du pays comme sur la scène internationale. La Suisse appelle à cet égard au respect des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Mon pays salue d'ailleurs le rôle joué par la société civile dans la création de la nouvelle institution indépendante pour les personnes disparues basée à Genève. Il souligne qu'une coopération de tous les acteurs avec cette institution à caractère

humanitaire sera cruciale pour accorder enfin un droit de savoir aux proches des personnes détenues et disparues, quelle que soit leur appartenance, traçant ainsi la voie vers une réconciliation et une solution politique durable en Syrie.

Madame, Messieurs les Experts,

Quelle est votre appréciation de la nouvelle institution indépendante pour les personnes disparues et de son impact potentiel sur le droit de savoir des proches des personnes détenues et disparues?

Je vous remercie.